

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

**Objet : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Intercommunal d'Action Social Du LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à 17 heures,

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M P. ZUCCHERO, Président.

Présents : MMES, ALLARD, FRANCONY, POLLET et Mrs, GALOCHE, SOMVEILLE, VEUILLET, ZUCCHERO

Absents excusés : Mmes ANDRIOT, DUFOUR, LAVOREL, MARCHAIS, TAVEL Mrs BOIS (Pouvoir à S FRANCONY).
.....

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renfort de l'équipe de Lépin le Lac pour compléter les mi-temps thérapeutiques.

Considérant qu'entre le 27 septembre et le 26 décembre 2025, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de d'agent social relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17.50 heures, pour assurer les fonctions d'agent social.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois ente le 27 septembre et le 26 décembre 2025.

Il devra justifier de la possession du CAP AEPE.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Décide de créer un poste d'agent social à 17.50 heures hebdomadaire pour une durée maximum de 6 mois.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

